

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 21 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un septembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Monsieur Paul AUDAN, Maire.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Anita DELAUNAY,
Monique HOURS, Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie
PONCE-GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Paul AUDAN, Jean-Philippe BARLOTTA, Vincent
BLACHERE ESTEVES, Michel BRIFFAUD, Laurent HOTTIER, Raymond
MAZZOLENI, Alain ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Swen BUHLER à Monsieur Paul AUDAN, Madame Olivia
BURLES à Monsieur Vincent BLACHERE ESTEVES, Monsieur Jérôme
DUPUY à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Thierry LATIL à Madame
Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Pierre LUCAS à Monsieur Laurent
HOTTIER.

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Philippe BARLOTTA

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 23

Date de convocation

15 septembre 2023

OBJET : Subvention 2023 – Association des commerçants « Union Grysélienne »

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2023-039 du 30 mars relative au vote du budget primitif 2023 de la commune et les crédits budgétaires votés à l'article 65748 « subventions aux associations » ;

Vu la délibération n°2023-041 du 30 mars 2023 relative à l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2023 ;

Considérant le courrier de l'association des commerçants « Union Grysélienne » reçu en mairie qui sollicite une subvention de fonctionnement, afin de mettre en place des projets sur le territoire de la commune et dynamiser le tissu économique local ;

Le rapporteur propose à l'assemblée d'allouer une subvention de fonctionnement de 2 000 € pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération à l'unanimité :

APPROUVE le versement d'une subvention fonctionnement de 2 000 € pour l'année 2023 à l'association des commerçants « Union Grysélienne » ;

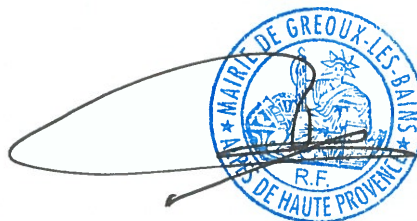
PRECISE que la dépense correspondante est inscrite au budget primitif 2023 de la commune à l'article 65748.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 21 septembre 2023

Signé,
Le 21 septembre 2023

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **21 SEP. 2023**

Le Maire,



Paul AUDAN

Le secrétaire de séance,

Jean-Philippe BARTOLOTTA